

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

---

## Nettoyant Pierre 1:6

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Nettoyant Pierre 1:6

Code du produit 8913

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Produit de nettoyage

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Lactipar AG  
Rengglochstrasse 38  
CH-6012 Obernau-Luzern  
Tel. +41 41 320 93 88  
Fax +41 41 320 93 90  
www.lactipar.ch  
info@lactipar.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence +41 44 251 66 66 (Tox Center)  
24h-Notruf: 145 (+41 44 251 51 51 aus dem Ausland)

Date d'émission 25.10.2018

Version 001

---

### ***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e).
<b>Mentions de danger</b>	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence</b>	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P221: Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Aucun(e).
<b>2.3. Autres dangers</b>	Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
sodium chlorate	10% - 25%	Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 2 H411, Ox. Sol. 1 H271	No.-CAS: 7775-09-9 No.-CE: 231-887-4 No.-Index: 017-005-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

**Ingestion** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** N'importe lequel.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Des oxydants. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

**Conseils pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart des matières combustibles.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Classe de stockage:12. Ne pas stocker avec des agents réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides et des alcalis.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### **Protection individuelle**

*Protection respiratoire* Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

*Protection des mains* Gants en Nitrile. EN 374. Temps de percée: 8 h. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect** Liquide.

---

Nettoyant Pierre 1:6  
001

Date d'impression  
11.05.2021

4 / 8

<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	tensioactif
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	7.3
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	Non déterminé.
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	1.15 g/ml
<b>Hydrosolubilité:</b>	complètement miscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

## 9.2. Autres informations

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## ***RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité***

<b>10.1. Réactivité</b>	Oxidizing agent
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Le séchage de ce produit sur des vêtements ou au contact de matières combustibles peut provoquer un incendie.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des matières combustibles. Agents réducteurs.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>sodium chlorate (CAS 7775-09-9)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (EPA_FIFRA) Inhalation LC50 Rat > 5.59 mg/L 4.5 h(EPA_FIFRA) Oral LD50 Rat = 4950 mg/kg (EFSA) Oral LD50 Rat = 6250 mg/kg (EFSA)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Irritant léger pour la peau
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	pas connue.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>sodium chlorate (CAS 7775-09-9)</b> Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 14 Days Eisenia foetida >750 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 13500 mg/L LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 1750 mg/L LC50 96 h Cyprinus carpio 7090 mg/L
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué.
<b>Emballages contaminés</b>	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## ***RUBRIQUE 15: Informations réglementaires***

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP). Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface non ioniques
<b>sodium chlorate (CAS 7775-09-9)</b>	
EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Subject to Export Notification Procedure	Banned as a pesticide in the group of plant protection products (listed under Chlorate)
EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Qualifying for PIC Notification	Banned as a pesticide (listed under Chlorate)

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 11 Product type: 12
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-887-4])
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Réservé aux utilisateurs professionnels.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.